Niché en plein cœur des hauts plateaux et hautes vallées de l'Artois. Un itinéraire qui allie les ambiances calmes et chaleureuses des hameaux de Mieurles, de Trois-Marquets, du centre bourg et les panoramas somptueux du Haut-Pays. Une balade qui allie découverte, nature et sérénité.

L'Aa :

Premier fleuve de France, l'Aa prend sa source au pied du Mont Gibard à 121 m d'altitude, au lieu-dit Le Grand Bois. 89 km plus loin, il se jette à Gravelines, dans la Mer du Nord, après avoir traversé et drainé le marais audomarois. Il a aussi marqué le nom de la commune puisque l'ancien germanique « Burthem » signifie « village de la source ».

Le Jeu de Quilles :

Jeu traditionnel arrivé en France au 14e siècle, les quilles font l'objet d'une pratique intense dans le Montreuillois, le Boulonnais et le Haut-Pays. Longtemps oublié dans ce secteur, le jeu à 9 quilles est redécouvert en 1963 à l'occasion d'un concours inter-bourg à Montreuil sur mer. Les tournois concernent 70 communes du secteur. Le jeu consiste à abattre les 9 quilles de 7 kg disposées en carré en lançant une boule de 13 kg. 2 quilliers à Bourthes, un sur la place du café et l'autre sur le parking de la Ferme Communale.

L'Eglise Saint-Pierre :

L'Eglise a connu une histoire mouvementée. Elle est partiellement reconstruite après un incendie vers 1725. Endommagé par l'effondrement de sa tour en 1804, l'édifice est transformé au XIXe siècle. Après l'effondrement, le clocher est remplacé par une courte flèche dressée sur le pignon occidental. En 1868, la commune décide de faire construire un véritable clocher en façade. Les travaux interrompus par la guerre en 1870, ne reprennent qu'en 1873. Alors, qu'il est à peine achevé, le clocher est frappé par la foudre le 11 février 1881, puis de nouveau réparé. De forme carrée, il déploie sur trois niveaux une ornementation de style gothique. Le rez-de-chaussée est ouvert sur trois côtés, sur le modèle du clocher d'Estrée construit quelques années auparavant. Dans le cimetière communal de Bourthes, on trouve les sépultures d'un soldat britannique de la Grande Guerre et de cinq aviateurs de la 2ème guerre mondiale.

La Ferme Communale :

Ancienne Ferme d'une famille du village, cette bâtisse a été entièrement restaurée pour y aménager une salle des fêtes et des salles d'activités sportives et de loisirs.

La Chapelle Sainte-Marthe :

Située au Catelet, sur la D156, la Chapelle est bâtie en 1863-1865 dans le style néogothique par la famille Duflos/Destrées, J-B Duflos ayant été Maire de Bourthes. Promesse d'édification faite par Florentine Destrées à sa mère sur son lit de mort. Ayant servi de prison aux britanniques durant la grande Guerre, la Chapelle avait les proportions d'une petite église avant de tomber complètement en ruine.

Les Fermes en torchis :

Les fermes implantés en fond de vallée sont généralement basses et en torchis. Elles sont composées d'une ossature en bois d'Orme supportant un lattage en tilleul, destiné à recevoir une couche de torchis (mélange d'argile, de foin ou de paille hachée). Le torchis et les colombages sont ensuite enduits de chaux qui protège de l'humidité. Le soubassement est recouvert de goudron pour protéger la base des bâtiments des projections de boue. L'ondulation des toitures est liée à la déformation de l'orme qui bouge en vieillissant.

La Chapelle :

Cette Chapelle en brique à cloche date du XXe siècle. Chaque année, on y célèbre encore une cérémonie à l'occasion de la Ducasse du Hameau des Trois-Marquets.

La Mairie :

Grand bâtiment à étage en brique, typique des années Jules Ferry, la Mairie de Bourthes date de 1881. Dans les bâtiments situés à l'arrière, on y trouve des salles de classes, l'autre partie de l'école se situant en face de la Mairie.

Office de Tourisme Haut-Pays Côte d'Opale

Tél : 03.21.81.98.14 - contact@hautpaystourisme.fr

En cas de problème sur le parcours : randonnee@cchpm.fr

BOURTHES

« La Source de l'Aa »

13 km - 3h00

Départ : Salle des Fêtes (ferme communale)

Balisage : Jaune (PR)

Carte IGN : 2204SB

Edition : OT Ht-Pays Côte d'Opale - Agence Opale&co - CCHPM | Photos : OT Ht-Pays Côte d'Opale

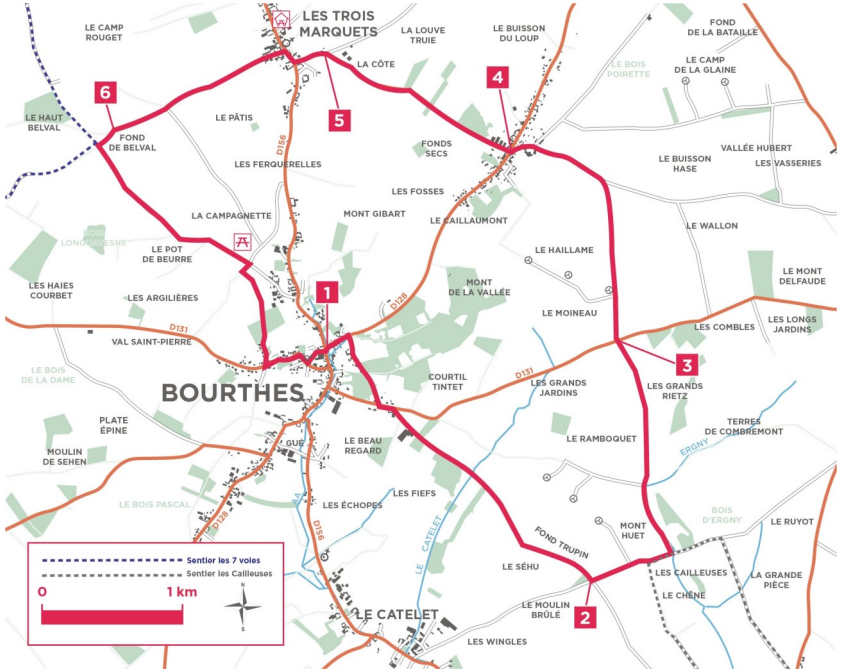

Table de pique-nique couverte

	GR	GR de Pays	PR
Bonne direction			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

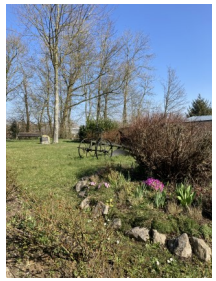

Descriptif :

1- De la salle des fêtes, passer le pont sur l'Aa, prendre la 1ère à droite, rue Lemaire, puis monter la rue du moulin direction Campagne les Boulonnais. A la fin de la côte, bifurquer à droite sur le chemin dit « chemin du motocross » jusqu'au croisement.

2- Au carrefour, prendre à gauche et continuer tout droit sur 600 m en laissant un chemin sur la droite (Possibilité de le prendre, sentier les cailleuses 4 km - Ergny), puis virer sur le chemin à gauche et continuer jusqu'à la D131.

3- Traverser la D131, suivre le chemin caillouteux, continuer tout droit au parc éolien de Tripleville, poursuivre sur le chemin caillouteux. A la fin du chemin prendre à gauche, rue de Campagne.

4- Au Hameau de Mieurles, traverser la D128 et aller tout droit direction le hameau de Trois Marquets.

5- Prendre la route bitumée, sur la gauche, au Hameau des Trois Marquets, sur la D156, virer à droite sur 90 m (possibilité de découvrir, à proximité, Chapelle, table de pique-nique couverte et terrain de pétanque), puis s'engager à gauche dans la montée rue de Belval. Continuer sur chemin de terre sur un peu plus d'1 km.

6- (Possibilité de continuer tout droit, sur le sentier les Sept Voies à Zoteux 13 km). Bifurquer sur la gauche, puis virer une deuxième fois à gauche.
Continuer tout droit sur le chemin enherbé sur 800 m.
Au croisement à l'aire de pique-nique du Tilleul, prendre à droite le chemin enherbé, puis à gauche, longer le chemin sur 500 m, continuer sur le chemin du Blockhaus.
Arrivé sur la D131, descendre à gauche direction l'église Saint-Pierre de Bourthes. En face de la Mairie, prenez le chemin sur votre gauche et rejoindre le point de départ.

Interdit aux véhicules motorisés

Bonne Conduite

*Vététistes, pour limiter les dégâts de la flore et l'érosion des sols, évitez de quitter les sentiers balisés.

*Apprenez à connaître la faune et la flore en la respectant.

*Emportez vos déchets avec vous - Ne faites pas de feu dans la nature.

*Ne dérangez pas les animaux domestiques ou les troupeaux. Refermez les barrières et les clôtures derrière vous.

*S'il vous plaît, tenez votre chien en laisse. Vous êtes responsable des accidents ou des dégâts qu'il pourrait provoquer.

N'oubliez pas votre équipement !

*Des chaussures avec de bonnes semelles et permettant le maintien des chevilles.
*De l'eau et des aliments énergétiques en quantité suffisante.
*Selon la saison et la météo, un vêtement imperméable, un pull et un moyen de se protéger du soleil.

Quelques consignes pour votre sécurité
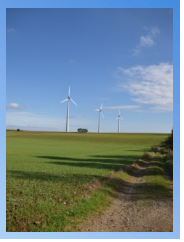
*Consultez la météo (3250) avant le départ.
*En période de chasse, certaines randonnées sont déconseillées ou interdites. Renseignez-vous en mairie.
*Respectez le balisage.
*En VTT, le port du casque est fortement conseillé.
*Certains itinéraires peuvent traverser ou emprunter des routes à grande circulation. Soyez donc toujours attentifs à la circulation et respectez le code de la route.